

Établir un système de prêt et bourse à partir d'un système de prêt et rembourse

La réflexion en cours à propos de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick représente une opportunité qu'on ne peut pas rater. Comme le souligne la Commission sur l'éducation postsecondaire dans son document de discussion « C'est l'avenir du Nouveau-Brunswick et de ses citoyens qui est en jeu et nous sommes persuadés que personne ne prendra cette réalité à la légère¹ ». C'est à nous, ensemble, de s'assurer que notre système d'éducation postsecondaire réponde à nos besoins. La FÉÉCUM prend cette responsabilité très au sérieux et nous vous présentons un changement important parmi d'autres qui, selon nous, doivent être mis en place pour répondre tant au besoin de la province en terme de main-d'œuvre que pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

La nécessité d'augmenter le nombre de diplômés n'est plus à démontrer. Les emplois pour les dix prochaines années exigeront un diplôme d'étude postsecondaire dans presque 70% des cas et les employeurs s'inquiètent du manque anticipé de main-d'œuvre qualifiée. D'ailleurs, dans sa plus récente recherche, la Fondation canadienne des bourses du millénaire cite une étude du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui estime que la demande de travailleurs détenant un diplôme d'éducation postsecondaire augmentera de 20% d'ici 2011².

Les recherches au sujet de l'accessibilité démontrent clairement que les efforts à faire pour augmenter la participation aux études postsecondaires doivent viser une plus grande participation des groupes sous-représentés; les jeunes issus de milieux moins favorisés³. En sachant qu'il y a presque deux fois plus d'étudiants provenant de familles à revenu élevé à l'université que d'étudiants provenant de familles à faible revenu⁴, l'importance d'agir pour régler le problème d'accessibilité est évident. Ce décalage dans la participation des étudiants moins fortunés dénote certaines failles de notre système d'éducation postsecondaire.

La plus grande de ces failles est que le Service financier aux étudiants du Nouveau-Brunswick laisse nos jeunes s'endetter de façon démesurée. En 2000, un étudiant sur quatre avait une dette dépassant 25 000\$⁵. Si les proportions sont les mêmes en 2005-2006, un étudiant sur quatre aurait une dette de plus de 37 018\$⁶. Peu importe le montant exact, l'endettement monte en flèche.

¹ Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (2007). Document de réflexion, p.1. www.gnb.ca/cpse-ceps

² Berger, Motte et Parkin (2007). *Le prix du savoir 2006-2007 : Chapitre 1 - L'importance de l'accès aux études postsecondaires*. Fondation canadienne des bourses du millénaire, p. 4.

³ Berger, Motte et Parkin (2007). *Le prix du savoir 2006-2007 : Chapitre 1 - L'importance de l'accès aux études postsecondaires*. Fondation canadienne des bourses du millénaire.

⁴ Frenette (2007). Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières. Statistique Canada.

⁵ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>.

⁶ voir l'annexe 2 pour les détails.

Pour rendre la situation encore plus pénible, le montant de bourses accordé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick a diminué de 64% entre 2004-2005 et 2005-2006 au campus de Moncton⁷.

Maximum sur l'endettement

Face à cette situation insoutenable, nous proposons d'établir un maximum d'endettement pour nos diplômés. De surcroît, cette mesure efficace ne nécessite aucun nouvel investissement. Il s'agit simplement d'éliminer le gaspillage des ressources dédiées à l'accessibilité en mettant fin aux mesures universelles qui touchent tout le monde indépendamment de leur situation.

Aux yeux de la FÉÉCUM, l'assurance que l'accessibilité est équitable pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick passe par un système d'aide financière qui fonctionne bien. Le système actuel est insensible aux gens qui ont les plus grands besoins et n'est pas utilisé à son plein potentiel à titre de politique publique qui aurait pourtant le potentiel d'améliorer la rétention des diplômés dans la province et de permettre la mobilité sociale des moins bien nantis, parce que tout le monde doit participer à notre développement. Alors, voici une proposition sérieuse qui vise à assurer un accès équitable à l'éducation postsecondaire pour tous les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Nous proposons d'instaurer un maximum d'endettement pour les étudiants citoyens du Nouveau-Brunswick.

- Le maximum d'endettement serait établi sur une base annuelle par l'entremise du Service financier aux étudiants. Il y aurait un maximum de 7140\$ de dette accumulée par année.
- Les premiers 7 140\$ du Service financier pour étudiants seraient accordés sous forme de prêt remboursable et le solde des besoins justifiés, 4 760\$, serait non remboursable. Le maximum de prêt actuel est de 11 900\$ pour 2006-2007.
- Le maximum d'endettement pour un programme de 4 ans serait alors de 28 560\$. Ce qui signifie un remboursement mensuel de 393,41\$ par mois pendant 10 ans, un montant tout de même très élevé pour un récent diplômé.
- Le coût de cette mesure serait inférieur au coût du crédit d'impôt. On estime le coût de cette mesure à près de 40 millions par année. (Voir en annexe pour les détails).
- La portion de bourse serait remboursable si le diplômé choisit de vivre et payer des impôts dans une autre province. Nous croyons que cette mesure serait beaucoup plus efficace en terme de rétention des diplômés que les actuels crédits d'impôt qui représentent un investissement de 70 millions de dollars.

En réaménageant les 70 millions de dollars pour les crédits d'impôt et le 8 millions de la bourse d'inscription de 2000\$, on peut instaurer un maximum d'endettement et plusieurs autres mesures beaucoup plus efficaces pour répondre aux besoins de notre province.

Nous demandons à tous ceux qui s'intéressent à l'accessibilité d'appuyer notre proposition auprès de la CEPNB.

⁷ Le Front, journal étudiant du Campus de Moncton, 4 octobre 2006 p.3.

Notre proposition répond précisément aux résultats d'une recherche du Réseau canadien de recherche en politiques publiques :

« Dans le contexte de la hausse des coûts de l'enseignement postsecondaire absorbée par les étudiants, le système d'aide financière aux étudiants fait moins pour soutenir les étudiants qui ont le plus besoin d'être aidés financièrement. Les gouvernements devraient revoir leur décision d'utiliser davantage les crédits d'impôt en tant que moyen majeur de soutenir l'éducation, et mettre l'accent sur une aide fondée sur les besoins des étudiants – mais ils devraient aussi réévaluer les critères utilisés pour déterminer les besoins, pour faire en sorte que les étudiants à revenus peu élevés reçoivent une plus large part des aides financières. Les gouvernements devraient aussi rechercher des moyens d'aider les étudiants à faibles revenus afin qu'ils évitent d'accumuler de lourds fardeaux d'endettement et prévenir ainsi la situation inéquitable pour eux que représente le désavantage d'un endettement élevé au moment d'accéder au marché du travail après l'obtention de leur diplôme⁸ ».

⁸ Broucker (2005). Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus : Une synthèse des résultats de recherche. Réseau canadien de recherche en politiques publiques. p.3.

ANNEXE 1

Pour évaluer le coût pour appliquer cette politique, on peut utiliser la différence entre le taux d'endettement moyen par année et le maximum de prêt en le multipliant par le nombre d'étudiants emprunteurs.

9134\$ (endettement moyen par année)
- 7140\$ (prêt remboursable)
<hr/>
1994\$
x 16 290 étudiants emprunteurs
<hr/>
32 482 260\$ par année

ANNEXE 2

Environ la moitié des étudiants universitaires utilisent le Service d'aide financière.

En 2000, la dette moyenne des diplômés emprunteurs était de 21 700\$ et 1 diplômé sur 4 avait une dette dépassant 25 000\$⁹.

La dette moyenne en 2005-2006 étant de 32 132\$¹⁰ alors, si les proportions sont les mêmes, 1 diplômé sur 4 aurait une dette de 37 018\$.

Dettes étudiante¹¹

- Une proportion de 51,7 % des diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick a contracté une dette étudiante en 2000, soit le deuxième pourcentage en importance au pays et beaucoup plus que la moyenne nationale de 42 %. Parmi les diplômés emprunteurs, le montant moyen de la dette étudiante s'établissait à 21 700 \$, ce qui dépasse la moyenne nationale, qui est de 18 900 \$.
- Une proportion de 24,7 % des diplômés universitaires néo-brunswickois accusait une dette étudiante dépassant 25 000 \$, comparativement à 13,4 % pour l'ensemble des étudiants canadiens. Cette proportion provinciale est la deuxième en importance au pays, derrière Terre-Neuve-et-Labrador.

En moyenne, les diplômés universitaires néo-brunswickois ont remboursé 16 % de leur dette étudiante dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme, comparativement à 26,7 % dans l'ensemble du pays. (en 2000)

⁹ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>.

¹⁰ Service financier pour étudiants du Nouveau-Brunswick

¹¹ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>.